



AUTEUIL-LE-ROI

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du JEUDI 5 SEPTEMBRE 2013**

L'an Deux mille treize le 5 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : M. FORTIER, M. CAPELLE, Mme ROSSET, M. DELPECH, Mme GARRIGUES, M. PETITEAU., M. CARPENTIER

Étaient absents excusés : Mme CHAVILLON a donné pouvoir à Mme GARRIGUES
Mme DESCLAUX-CURNIE a donné pouvoir à Mme ROSSET
Mme BRÜGGEMANN a donné pouvoir à M. CAPELLE
Mme CHEVREUIL a donné pouvoir à M. FORTIER
M. PELISSIER a donné pouvoir à M. PETITEAU

Étaient absents : M. BLONDEAU, Mme MONTEIRO

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	30 Août 2013
Nombre de membres présents	8	Date de l'affichage	30 Août 2013
Nombre de membres votants	13		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h33 et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance.

Monsieur CARPENTIER propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **13 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 27 juin 2013.

Le Conseil municipal accepte par **13 voix POUR**.de voter le compte rendu du 27 juin 2013.



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 3 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 11 juillet 2013.

Le Conseil municipal accepte par **13 voix POUR** de voter le compte rendu du 11 juillet 2013.

Point N° 4 : Vote des DIA

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la parcelle ZA 405 : **13 voix POUR**

Point N° 5 : Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les mandats des factures en attente de paiement auprès de la Trésorerie Principale de Neauphle le Château.

COMMUNE :

Bordereau N°47 mandats 301 à 324 pour une dépense de 16 525.30 €TTC

Le Conseil municipal vote : **13 voix POUR des présents et représentés.**

Bordereau N°48 mandat 325 pour une dépense de 6 958.00 €TTC

Le Conseil municipal vote : **13 voix POUR des présents et représentés**

Bordereau N°49 mandat 326 à 328 pour une dépense de 2 098.37 €TTC

Le Conseil municipal vote : **13 voix POUR des présents et représentés**

Bordereau N°51 mandat 350 à 363 pour une dépense de 12 636.80 €TTC

Le Conseil municipal vote : **13 voix POUR des présents et représentés**

COMMERCE :

Bordereau N° 8 mandat 9 pour une dépense de 202.42 €TTC

Le Conseil municipal vote : **13 voix POUR des présents et représentés.**

CCAS :

Bordereau N° 4 mandat 7 pour une dépense de 225.00 €TTC

Le Conseil municipal vote : **13 voix POUR des présents et représentés.**



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 6 : Décision modificative pour la subvention du feu d'artifice payé par le Comité des Fêtes

Article	Budgétisé	Réalisé	Disponible	Décision Modificative	Solde
Art. 6574 : subvention fonctionnement associations	8 000,00 €	0,00 €	8000,00€	+ 331,00 €	8 331,00€
Art 6535 : formation des élus	600,00 €	0,00 €	600,00 €	- 331,00 €	269,00 €

La décision modificative est approuvée par **13 voix POUR**

Point N° 7 : SIAB - rapport 2012 sur l'assainissement des eaux usées

M. le Maire donne la parole à M. FORTIER, Président du SIAB, afin qu'il présente le rapport 2012.

L'année 2012 n'a pas été une année d'accroissement des longueurs des canalisations. La variation du nombre d'abonnés est de 1.32 % sur l'ensemble des 6 communes.

La nouvelle station d'épuration est prévue pour 10 300 habitants ; aujourd'hui, elle traite les eaux d'environ 7000 habitants.

Les volumes facturés aux abonnés sont en baisse, car les gens font attention à leur consommation d'eau. Néanmoins, le SIAB ne souhaite pas augmenter la surtaxe malgré la chute des recettes.

Pour le moment, les personnes qui disposent d'un puits ne sont pas taxées, mais dans un avenir proche cela est envisageable.

En 2012, il n'y a pas eu de création de nouvelles canalisations, mais il aurait dû y en avoir en 2013. Mais la subvention du Conseil Général à hauteur de 800 000€ est reportée en 2014, d'où le report du programme des travaux.

M. le Maire demande pourquoi le SIAB n'a pas suivi les prescriptions du SAGE. M. FORTIER répond que le SAGE, qui reste un organisme de surveillance, tend à faire des contrôles de plus en plus draconiens qui nécessitent des équipements spécifiques si bien qu'il était nécessaire, pour cette station d'épuration toute neuve, d'investir à nouveau de façon coûteuse.

Pour rappel, à l'entrée de la station, il y a un bassin de 2 100 m³ qui absorbe l'ensemble de l'eau déversée par les orages. Il n'y a plus de déverseurs d'orage sur le circuit.

La taxe de raccordement est de 2 000 € pour les nouveaux pavillons au lieu de 1 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le rapport du SIAB 2012 par **13 voix POUR**.



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 8 : École Sully – choix de l'entreprise pour la réhabilitation des huisseries de l'école.

La Commission Travaux a demandé une consultation supplémentaire aux 3 entreprises qui ont postulé afin d'obtenir des devis actualisés en fonction d'un cahier des charges plus précis : verre anti-effraction, isolation thermique pour une épaisseur de verre de 32 mm, huisseries oscillo-battantes teintées dans la masse en ivoire pour être raccord avec les peintures des classes.

Le devis global oscille entre 13 et 14 000 €. A réception de ces nouveaux devis, la Commission proposera son choix et demandera le vote du Conseil Municipal. Les travaux pourront avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint ou Noël. Il faut prévoir 2 à 3 jours de travaux.

Ce point est reporté à un Conseil Municipal ultérieur.

Point N° 9 : Intercommunalité : courrier des Maires de Jouars Ponchartrain et Saulx Marchais

M. le Maire présente les documents reçus et propose ensuite que chaque élu s'exprime sur sa vision de l'Intercommunalité.

M. le Maire rappelle l'historique du dossier.

Avant le 31 décembre 2012, le Conseil Municipal avait délibéré pour entériner un périmètre d'intercommunalité à 30 communes.

Puis, début 2013, M. le Préfet a demandé à ce qu'un nouveau vote ait lieu pour valider le rajout de Gambais à ce périmètre, soit 31 communes : cette décision a été entérinée en février 2013, et devait arrêter un périmètre définitif à 31 communes.

Or, d'après les écrits du Maire de Jouars Ponchartrain, les périmètres de toutes les intercommunalités yvelinoises n'ont pas été arrêtés au 31 décembre et 5 communes sont restées isolées : l'Etat n'a pas fait son travail. Aussi, M. le Préfet, par un nouveau courrier en date du ????, demande à ce que soit rattaché à la CCCY les communes de Maurepas, Coignières, Villepreux, Plaisir et Les Clayes-sous-bois. A 31 communes, le total d'habitants de l'intercommunalité était de 33 000 ; avec ce rajout de 5 communes, l'intercommunalité serait à 130 000 habitants, et les 5 communes rajoutées seraient majoritaires : cela remet en cause la gouvernance de la CCCY.

Les 30 maires alertés par le Maire de Jouars Pontchartrain n'ont pas encore délibéré, excepté le Maire de Saulx-Marchais qui demande que la délibération qui a été prise pour la CCCY soit respectée et que ces 5 communes restent en dehors du périmètre de Cœur d'Yvelines qui est déjà approuvé.

Ce soir, il faut donc voter une motion pour exprimer l'avis du Conseil municipal car la Commission Départementale pour la Coopération Intercommunale se réunit le 12 septembre.

M. CAPELLE dit qu'il faut rester dans une communauté de communes qui nous ressemble.

M. PETITEAU précise que mettre en place la communauté de communes telle qu'elle est créée ne va pas être simple. Avec des communes à caractère urbain nettement affirmé, cela deviendra extrêmement compliqué.

M. le Maire ajoute qu'en intercommunalité, il y a partage des compétences. Le risque sur le droit du sol et de l'urbanisme est un facteur important à prendre en compte. A partir du 1^{er} janvier 2014, il n'y aura plus aucun service à la DDT pour instruire les dossiers et c'est l'Intercommunalité qui sera sensée s'organiser pour mettre en place l'instruction des permis de construire.



AUTEUIL-LE-ROI

M. FORTIER confirme qu'il faudra effectivement soit prendre un bureau d'études, soit voir avec l'intercommunalité pour centraliser les demandes d'instruction de PC.

M. DELPECH dit qu'il n'a pas d'avis différent de ce qui a été exprimé ; il voit un risque d'urbanisation beaucoup plus important que celle envisagée pour les 15 années à venir.

M. PETITEAU ajoute qu'il va y avoir une prochaine « remise à plat » des valeurs locatives. La qualité du logement sera différente selon qu'il s'agit d'une maison ou un appartement.

Mme ROSSET est d'accord avec tout ce qui vient d'être dit.

M. FORTIER indique que les 5 communes à rattacher ne s'entendent pas entre elles et que les incorporer à la CCCY risque de diviser plus que rassembler. Deux positions sont envisageables pour le Conseil: soit rester ferme sur le vote précédent avec un périmètre à 31 communes, soit accepter le rajout de la ville de Coignières dont le territoire comprend une partie rurale.

M. CARPENTIER dit qu'il ne maîtrise pas très bien le sujet, mais constate que lorsqu'on veut habiter en milieu rural, il faut en accepter les conséquences qui sont moins de services. Cependant, l'entrée de Coignières dans la CCCY amènerait des rentrées d'argent car c'est une plus grosse commune.

Mme GARRIGUES dit qu'elle est du même avis au niveau du caractère rural des communes, Maurepas et Coignières ont un « cœur de village » mais l'ensemble de la commune n'a rien à voir avec la désignation de « village » qui caractérise la majorité des communes de CCCY.

Le tour de table étant fait, M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur une motion.

Les élus n'ont pas envie de rentrer dans le détail des choix entre les 5 communes à incorporer ou non à la CCCY, et demandent que soit votée une motion indiquant leur position ferme et définitive à une intercommunalité à caractère rural à 31 communes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir l'intercommunalité à 31 communes par **13 voix POUR**

Point N° 10 : Point sur la reprise du Commerce suite à la réunion du Relais d'Auteuil . **Approbation de la nouvelle convention**

Avant de débattre sur ce point, M. PETITEAU demande à ce qu'on vérifie la date de validité de la licence IV, car il pense que s'il n'y a pas d'activité au commerce, la licence se périmera.

M. le Maire donne la parole à Mme Rosset qui fait le point sur les candidatures. Une réunion de la Commission « Relais d'Auteuil » a analysé toutes les candidatures et travaillé sur la synthèse, en s'attachant à certains critères (gérants habitant sur place, expérience dans la profession...). Il y a eu beaucoup d'appels téléphoniques, l'envoi de quelques CV, des rendez-vous et des visites du Commerce. Un seul business plan a été déposé, mais il s'agissait de candidats en reconversion professionnelle, qui proposaient une modification complète des activités proposées et de plus n'auraient pas habité sur place.

Au final, deux candidatures se sont dégagées : Mr Royer, qui depuis a pris une autre affaire, et Mr et Mme Lambert. Ces derniers ont été reçus, trouvent de l'intérêt à tenir une épicerie - point poste et se préoccupent des attentes de la population auteuilloise.



AUTEUIL-LE-ROI

M. CAPELLE précise qu'il a eu Mr et Mme Lambert au téléphone ce jour et qu'ils avaient envoyé un mail au mois d'août demandant un effort sur le montant du loyer et sur le montant de la caution. Ils demandent également des informations sur les travaux du triennal. Ils ont confirmé qu'ils travaillent jusqu'au 15 septembre et seraient libres fin septembre. S'ils sont choisis, ils proposent une ouverture du commerce mi-octobre. A ce jour, ils ont deux autres propositions de travail, mais donnent pour le moment la priorité à Auteuil.

Un rendez-vous a été pris le jeudi 12 septembre à 9h en Mairie.

Mme ROSSET ajoute que Mr et Mme Lambert souhaitent une convention de gérance. De ce fait, la Commission s'est positionnée sur quelques modifications de la convention d'occupation du Relais d'Auteuil.

Mme ROSSET propose de lister les modifications apportées à la convention :

- . Supprimer le terme « bar » du texte afin d'éviter une population non adaptée au type d'activité du Relais ; les boissons alcoolisées seront servies uniquement aux clients du restaurant

- . Supprimer le terme « tabac » du texte car Mr et Mme Lambert ne souhaitent pas reconduire cette activité ; pour reprendre cette activité, il appartiendra aux gérants de faire toutes les demandes pour obtenir toutes les autorisations

- . Noter une révision du loyer selon l'indice INSEE T2

- . Maintenir le montant du dépôt de garantie à 15 000 €: il n'a pas été augmenté depuis l'ouverture du Commerce et n'a pas été indexé depuis 10 ans.

- . Garder le terme « presse » pour qualifier la presse en général

- . Garder le paragraphe où il est mentionné que les gérants doivent informer la Mairie avant l'organisation de toutes manifestations à caractère festif, sachant que M. le Maire ne peut refuser l'organisation d'une soirée si elle n'entraîne pas de gêne au voisinage.

- . Autoriser l'utilisation du jardin pour faire une restauration en terrasse midi et soir

- . Autoriser les clients à passer par la cour pour se rendre dans le restaurant (personnes à mobilité réduite) et dans le jardin

Après en avoir débattu le Conseil Municipal vote les modifications de la convention d'occupation du Relais d'Auteuil par **13 voix POUR**



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 11 : Questions diverses

VIDE GRENIER : la Caisse des Ecoles et le Comité des Fêtes organisent le vide grenier le dimanche 29 septembre 2013. Il y aura des démonstrations de débardage avec des chevaux ainsi que des promenades en calèche dans le village, assurées par l'association EQUITAF.

SAINT SANCTIN : le pèlerinage aura lieu le samedi 21 septembre à 16 h, avec la projection préalable d'un film dans l'église St Eparche ; une messe en plein air à la chapelle St Sanctin clôturera le pèlerinage.

SCOUTS : rassemblement de scouts le WE du 28 et 29 septembre sur un terrain appartenant à M. et Mme Delpech

CLOCHER : Il sera réparé le 6 septembre

REPAS DES SENIORS : la date est modifiée et avancée au samedi 19 octobre

Intervention de M. CAPELLE

Effectifs de cantine : l'effectif est-il au complet ? M. le Maire répond que Bernadette DUBUC est en arrêt Maladie. A l'heure actuelle, la cantine est assurée par deux personnes au lieu de trois. L'effectif le jour de la rentrée était de 77 enfants.

M. Le Maire ajoute qu'il a réparti les heures de ménage réalisées par Bernadette entre Dominique (cantine, garderie), Allison (école, vestiaires et la salle des fêtes) et les secrétaires (mairie).

Marquage RD 76 : Où en est le marquage de l'entrée du village ? M. le Maire répond que le montant de la subvention n'est plus que de 3 000 € Soit on fait les travaux pour 3 000 € soit on fait l'intégralité des travaux pour 5 000 € Il faut faire les travaux avant le 31 décembre. M. FORTIER demande qu'AB MARQUAGE soit contacté au plus vite.

Radar sud : il ne fonctionne plus. M. le Maire va rappeler la société ICARE pour faire changer la batterie

Intervention de M. FORTIER

Pour faire écho au marquage de la RD 76, M. FORTIER souligne également toutes les plaintes reçues des riverains au sujet du passage des camions qui vont déposer les terres sur Thoiry.

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé une répartition de la circulation entre la RD 11 et la RD76. Or, on constate près de 100 % du trafic sur la RD 76

Arrêté du PPRNA : l'arrêté est-il pris ? M. le Maire répond qu'il a envoyé le projet d'arrêté à M. POUPIN mais qu'il n'a pas eu de retour. M. FORTIER indique qu'il faut annexer l'arrêté au POS. M. le Maire confirme ces dires et précise que les consignes de construction sur terrain argileux sont annexées aux permis de construire délivrés depuis 2008.

La séance est levée à 22h36



AUTEUIL-LE-ROI

M. le Maire donne la parole à la salle

Intervention de Mme DUVAL

Mme DUVAL rappelle qu'il y a eu enquête publique sur le SDRIF. Elle informe que le rapport du commissaire enquêteur est remis à la Région demain vendredi et sera mis en ligne sur leur site. La Région votera la version définitive du SDRIF mi-octobre.